

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIRES Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Etude préalable Plaine Rive Droite - secteur sud - quais de la Souys - Périmètre de prise en considération - Délimitation - Décision - Autorisation -

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine a confié à l'agence d'urbanisme une étude préalable sur le secteur sud de la plaine rive droite.

Sur la rive droite, le projet du pont Bacalan-Bastide et de la ZAC des quais impulse une évolution de la configuration du tissu existant, facilitée par la mutabilité des terrains ferroviaires et industriels, notamment dans la partie sud. Mais les grands axes stratégiques de développement urbain dans le périmètre situé entre l'ancienne voie ferrée Eymet, la ZAC des Quais, le fleuve et la Benauges restent à définir.

La phase préliminaire de l'étude préalable a porté sur le diagnostic, les enjeux et la définition des objectifs.

1. Le diagnostic

Cette phase de l'étude a mis en évidence les éléments de diagnostic suivants :

- une dynamique forte de renouvellement urbain (GPV)
- un besoin de liens de proximité entre les quartiers en voie de renouvellement urbain
- une nécessité de compléter le maillage de cœur d'agglomération
- une fragmentation des tissus anciens constitués de poches d'habitat vernaculaire isolées et de grandes emprises industrielles
- un réseau ferré constituant une coupure physique importante entre le quartier de la Benauges et le Bas-Floirac (ligne BORDEAUX-PARIS)
- une concentration d'équipements au cœur des quartiers existants
- un réseau d'espaces publics à compléter
- une occupation du sol par des activités économiques hétérogènes
- des emprises foncières mutables à court terme.

2. Les enjeux stratégiques

- repositionner ce territoire au cœur de l'agglomération
- structurer le territoire en fédérant des quartiers
- programmer l'ossature urbaine de ce secteur
- affirmer une mixité sociale et fonctionnelle en cohérence avec les objectifs du PLH
- se doter d'une trame régulatrice pour le développement de programmes mixtes en faveur d'une vie de quartier inscrite dans le grand territoire de la plaine rive droite
- développer l'offre Transports en Commun en Site Propre.

3. La définition des objectifs

- favoriser une mutation progressive vers une mixité habitat/activité et développer une activité économique compatible avec l'habitat
- promouvoir un maillage viaire hiérarchisé assurant une desserte tous modes de déplacement et garantissant la distribution de programmes d'habitat mixte
- développer une armature d'espaces publics compatibles avec le renouvellement urbain
- relier les éléments du grand paysage dans un système de parcs, promenades et équipements publics structurant les quartiers
- promouvoir des liens de proximité en ménageant des continuités visuelles et fonctionnelles entre quartiers adossés au réseau ferré (avec le positionnement et l'insertion des futurs passages souterrains dans la composition urbaine)
- renforcer le rôle des centralités de quartiers et favoriser leur accroche au grand secteur de projet
- préserver et consolider les îlots d'habitat existant dans une nouvelle ossature urbaine
- améliorer l'accessibilité aux équipements et aux pôles services
- encadrer les mutations foncières.

Afin de maîtriser l'évolution du secteur des quais de la Souys, conformément aux objectifs définis ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, par délibération du 5 mars 2007 sollicite l'instauration des périmètres de prise en considération sur les secteurs mutables aux abords des quais de la Souys, tels que délimités sur le plan ci-joint. Ils permettent à l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupations de sol, de surseoir à statuer sur toutes les demandes susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse une éventuelle opération d'aménagement.

Ce périmètre de prise en considération proposé viendra en complément de celui déjà instauré dans ce secteur sur le territoire de FLOIRAC par délibération n° 2006/0532 du 21 juillet 2006.

Par conséquent, il vous est demandé, mesdames, messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- DECIDER

- l'instauration des périmètres de prise en considération au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme, délimités selon le plan ci-joint,

- AUTORISER

- l'annexion au PLU des périmètres de prise en considération, selon le plan annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
11 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 11 MAI 2007

M. SERGE LAMAISSON

